



Association 1901 –

Maison des Associations, Cité Lorraine, 1 bd Foch, 21200 BEAUNE

Tel : Romain CREPIER 06 22 36 07 46 (Président)
Gaëlle BRETTEAU 06 85 22 28 41 (Secrétaire)
Anthony DUPUIS 06 83 46 93 60 (Trésorier)

Mail : question.equilibre@wanadoo.fr

Site Web : www.question-dequilibre.fr

Le bulletin d'adhésion doit être accompagné du montant correspondant à vos choix, **et de l'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance saison 2026 (bulletin n°1).**

Nouvelle inscription

Renouvellement

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ Né à _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____

Pour recevoir votre attestation de licence 2023-2024 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME (www.ffme.fr), vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

_____ @ _____ téléphone portable : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom Prénom _____ Tél : _____.

➤ **Nouvelle licence ou renouvellement en loisir et/ou compétition (niveau open, départemental et régional) :**

Le questionnaire de santé en lien ci-dessous est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à renseigner, **si l'une des réponses est positive vous devez fournir un certificat médical.**

Lien information certificat médical : https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/08/Information_certificats-medicaux-et-attestation-de-sante-2024-2025.pdf

Attestation de santé :

Je soussigné(e) _____ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT CERFA N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. [Lien questionnaire de santé adulte](#)

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) _____ en ma qualité de représentant légal de _____ qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT CERFA N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

[Lien Questionnaire de santé mineur](#)

➤ **Première licence en Compétition ski-alpinisme et escalade (niveau Coupe de France et demi-finales championnats de France) :**

Certificat médical obligatoire, valable 3 ans.

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non-contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteur _____ le __ / __ / ____ et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques indiquées par mon médecin.

Fait à Beaune, le __ / __ / ____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs) :



Cotisation 2025-2026	Jeune (- 18 ans)	Adulte
Adhésion (dont Assurance Base 8 € et RC obligatoire)	92 €	109 €
Option assurance « base+ » *	3 €	3 €
Option assurance « base ++ » *	10 €	10 €
Option assurance « Ski de piste »	5 €	5 €
Option Trail	10 €	10 €
Option VTT	30 €	30 €
Autres options (préciser)		
Total		

* voir ci-joint le tableau des garanties selon l'assurance, choisir entre l'assurance « base », « base + » ou « base ++ ». Il est très fortement conseillé de choisir au minimum l'assurance « Base »
(Règlement par chèque à l'ordre de Question d'Equilibre)

Je soussigné Mr ou Mme _____ (responsable légal pour les mineurs)

. Déclare avoir pris connaissance du contenu des garanties d'assurance FFME disponibles à l'adresse :
<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2026-pack-assurance.pdf>

- . Avoir souscrit, si je l'estime nécessaire, aux garanties complémentaires proposées
- . Avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et y adhérer sans réserves
- . Avoir pris connaissance des règles sanitaires en vigueur et m'y conformer
- . Etre informé que le club n'est pas une école d'escalade et que chacun des adhérents est sous sa propre responsabilité
- . S'engage à faire valider son passeport FFME niveau orange pour pouvoir grimper en autonomie
- . Autorise QUESTION D'EQUILIBRE à utiliser sur ses supports de communication des images sur lesquelles j'apparais (ou sur lesquels mon enfant apparaît) : oui non

Autorise mon enfant mineur :

- à participer aux différentes activités du club,
- à rentrer seul à son domicile à l'issue des entraînements, le cas échéant,
- à être transporté dans les véhicules des adultes responsables de l'association

Fait à Beaune, le

Signature (pour les mineurs, son représentant légal)



Club QUESTION D'EQUILIBRE – Règlement intérieur

Association 1901 –

Maison des Associations, Cité Lorraine, 1 bd Foch, 21200 BEAUNE

Tel : Romain CREPIER 06 22 36 07 46 (Président)
Gaëlle BRETHEAU 06 85 22 28 41 (Secrétaire)
Anthony DUPUIS 06 83 46 93 60 (Trésorier)

Mail : question.equilibre@wanadoo.fr

Site Web : www.question-dequilibre.fr

Horaires SAE FORUM

Lundi : 19h30 – 22h00

Mercredi : 19h30 – 22h00

Vendredi : 20h15 – 22h00

Le club Question d'Equilibre permet la pratique de l'escalade et de la montagne à ses adhérents sous leur propre responsabilité et n'est en aucun cas une école d'escalade.

REGLEMENT INTERIEUR

(Modifié à l'Assemblée générale du 25 Juin 2018)

Préambule - adhésion du club à la FFME et respect du règlement.

Question d'Equilibre s'engage à adhérer au règlement intérieur et aux statuts types de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Tout licencié participant aux activités du club accepte sans réserve le règlement intérieur du club et de ladite fédération.

Article 1 – ADMISSION : Question d'Equilibre accueille :

- les personnes majeures,
- les mineurs de 8 ans à 14 ans en présence et sous la responsabilité effective d'un adulte autorisé et autonome dans la pratique de l'escalade (parent ou adulte autorisé par les parents),
- les mineurs à partir de 14 ans avec autorisation parentale seule.

L'admission définitive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical autorisant la pratique de l'escalade (et de l'alpinisme le cas échéant).

Article 2 – SEANCES D'ESSAI : Les personnes souhaitant découvrir l'escalade ont la possibilité d'assister à 2 séances d'essai moyennant le versement de 5€ correspondant au règlement de la licence découverte de la FFME.

Article 3 - COTISATIONS : Le montant de la cotisation est fixé début septembre par le bureau et doit être réglé au plus tard à la troisième séance. La cotisation inclut la licence FFME, qui assure la pratique autonome ou encadrée, de loisir ou compétitive, en France ou à l'étranger des activités statutaires (cf. notice d'information assurance FFME).

Les membres déjà licenciés à la FFME ou au CAF ne règlent que la différence entre la cotisation et la licence FFME ou CAF.

Article 4 – SEANCES OU SORTIES NON ENCADREES : Question d'Equilibre met à disposition de ses adhérents une structure artificielle, du matériel et propose des séances en salle (SAE) et en site naturel d'escalade (SNE). Au moins un représentant du club, responsable de la séance ou de la sortie est présent, identifiable et en organise le bon déroulement : il contrôle l'accès, l'utilisation du matériel, la bonne attitude, rappelle les règles de sécurité. Il n'encadre pas la séance.

NB : Les sorties informelles entre les adhérents du club relèvent de la pratique individuelle.

Article 5 – SECURITE : Dans le cadre des activités du club, chacun s'engage à respecter toutes les règles de sécurité en vigueur. En particulier, il est interdit de pratiquer l'escalade sans baudrier. Pour toute sortie en falaise (sortie non encadrée) et par mesure statutaire de la FFME, le port du casque est rendu obligatoire pour les personnes mineures et pour les adultes.

Lors des séances ou sorties non encadrées, Question d'Equilibre se réserve le droit de refuser la pratique en autonomie si les techniques de sécurité ne sont pas respectées.

Article 6 – MATERIEL : Le matériel du club est mis à la disposition des membres. Chacun doit en prendre soin et le ranger après usage dans le local prévu à cet effet. Les clés du local sont détenues par les membres du bureau et par le personnel d'encadrement détaché par les collectivités locales. En cas de besoin, le bureau peut également confier un double des clés à tout membre du club.